

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Procès verbal n°2**  
**Séance du 26 avril 2013 - Chenoise**

L'an deux mille treize, le vendredi vingt six avril à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Chenoise (77160), sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, Président.

Date de convocation : 19 avril 2013  
Date d'affichage : 19 avril 2013  
Nombre de délégués en exercice : 82  
Nombre de délégués présents : 72  
Pouvoir : 6

Nombre de votants : 78  
Séance : n°2

**Étaient présents :** Séméko KENOU (Augers en Brie), Michel LEROY, René FOURMAUT (Bannost-Villegagnon), François DUGUÉ (Beauchery-Saint-Martin), Brigitte MAURY, Jean-Louis EYMARD (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Georgette RUFFIER (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre la Grande), Jean-Pierre NUYTENS, (Chalautre la Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint Sulpice), Jean-Claude LAURET, Alain BONTOUR, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Georgette GUERTAULT (Courchamp), Daniel FADIN (Courtacon), Jean-Claude BILHEUX (Cucharmoy), Claude PARISOT (Fretoy), Michel BEAUDOUIN, Bertrand FAGUER, Pierre PERIÉ (Jouy le Châtel), Edmond KALUZNY, Guy PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Francis PICCOLO, Marcel BACHET (Longueville), Alain LEFEBVRE, (Louan-Villegruis-Fontaine), François WALLE (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Patrice BOUDIGNAT (Melz sur Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Jean-Claude CHASSE (Mortery), Claude BONICI, Jacqueline NIORTHE (Poigny), Christian JACOB, Ghislain BRAY, Gisèle GAYRAUD, Eric JEUNEMAITRE, Chantal BAIOCCHI, Hervé PATRON, Patricia CHEVET, Jean-Paul PIERSON, Laurent DEMAISON, Jérôme BENECH, Maria-Isabel GONCALVES, Nelly AUGÉ, Christian MAREUIL, Chérifa BAALI-CHERIF, (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Arnel LAFONTAINE, Patrick MARTINAND (Saint Brice), Jean-Pierre BOISVERT (Saint Hilliers), Gilbert DAL PAN, Dominique ETIENNE (Saint Loup de Naud), Christophe LEFEBVRE (Saint Martin du Boschet), Gérard MAREUIL, Guy COCHET, Alain BALDUCCI (Sainte Colombe), Yvette GALAND (Sancy les Provins), Jeanine BOURCIER, Véronique LESVIGNES (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Joël DAVIGNEAU, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Georges-Michel GRESPIER, Dominique BONTOUR, Tony PITA (Villiers Saint Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins).

**Absent excusé non représenté :** Jean-Pierre DESPLANCHES (Louan-Villegruis-Fontaine) – Jean SASSINOT (Maison Rouge en Brie) – Christiane ARONIO de ROMBLAY et Pascal CORNEILLE (Provins).

**Excusés représentés par suppléant :** Patrice CAFFIN par Michel BEAUDOUIN (Jouy le Châtel) – Bruno PERCHERON par Maria-Isabel GONCALVES (Provins) – Jean-Patrick SOTTIEZ par Véronique LESVIGNES (Soisy-Bouy).

**Pouvoir de :** Roger PATENERE à Michèle PANNIER (Chalautre la Grande), Daniel LAMY à Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre la Petite), Delphine PRADOUX à Gisèle GAYRAUD (Provins), Marie-Pierre CANAPI à Brigitte MAURY, Josette GOURC à Nelly AUGÉ, Jean-Pierre GUILLABERT à Hervé PATRON.

**Secrétaire de séance :** Séméko KENOU (Augers en Brie) est secrétaire de séance.

Le quorum atteint, plus de la moitié des délégués sont présents, la séance est déclarée ouverte.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 2 AVRIL 2013**

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2013 a été adressé, avec les convocations, aux délégués titulaires le 19 avril par voie postale. Aucune observation n'est faite en séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de démarrer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, le Président expose aux conseillers communautaires que le juge de l'expropriation vient de statuer sur le prix à payer pour les terrains de la Z.A.C du Provinois. Lors de la réunion de Bureau du 12 avril, il avait déjà fait part de ses craintes sur un prix d'acquisition au m<sup>2</sup> plus élevé que celui proposé. La notification a été reçue. Le prix est de 30 € le m<sup>2</sup>. Au regard des 5 € proposés, la charge à supporter par la communauté de communes nécessite de revoir le projet de budget primitif 2013, prévu à l'ordre du jour. Au moment de voter ce BP, il proposera un débat pour définir la position de la communauté de communes pour la poursuite du projet et de prévoir un emprunt au titre de l'exercice 2013.

Le Président indique que le conseil communautaire doit délibérer sur un grand nombre de points permettant le fonctionnement de la communauté de communes créée le 2 avril 2013.

#### **CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C T)**

Le Président rappelle que les E.P.C.I soumis au régime de la C.F.E et les communes membres, ont l'obligation de créer une C.L.E.C.T (article 1609 nonies C du code général des impôts). La commission a pour mission d'étudier et d'évaluer les transferts de charges, au moment du transfert de compétence, des communes vers l'E.P.C.I. Chaque commune dispose obligatoirement d'un représentant. Le Bureau a rendu un avis favorable sur la proposition de désigner les 40 maires, pour constituer la commission.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident que la C.L.E.C.T. sera composée des 40 maires des communes adhérentes.

#### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)**

Le Président expose que l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoit la composition de la C.A.O. Un Président, de droit le président de l'E.P.C.I (ou son représentant) et 5 titulaires et 5 suppléants, élus au sein du conseil communautaire. Le Bureau a rendu un avis favorable sur les candidatures suivantes :

##### **TITULAIRES :**

Ghislain BRAY  
Eric JEUNEMAITRE  
Annick LANTENOIS  
Jean-Claude RAMBAUD  
Eric TORPIER

##### **SUPPLEANTS :**

Claude BONICI  
Dominique BONTOUR  
Gérard COGNYL  
Gérard MAREUIL  
Jean SASSINOT

Nicolas FENART, premier vice-président représentera le Président.

Chaque candidature obtient 72 votes POUR. La Commission d'Appels d'Offres est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

<b>TITULAIRES :</b>	<b>SUPPLEANTS :</b>
Ghislain BRAY	Claude BONICI
Eric JEUNEMAITRE	Dominique BONTOUR
Annick LANTENOIS	Gérard COGNYL
Jean-Claude RAMBAUD	Gérard MAREUIL
Eric TORPIER	Jean SASSINOT

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC / PRIVE ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Président rappelle que la commission a été instituée le 2 avril 2013, lors du conseil d'installation. Elle est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant. Elle comprend obligatoirement 3 conseillers communautaires et 2 représentants d'associations locales. (Article L. 1413-1 du CGCT). Le Bureau a rendu un avis favorable sur la proposition de désigner l'U.C.P et le G.E.P, associations représentatives du territoire et pour proposer les candidatures de Jean Patrick SOTTIEZ, Gérard MAREUIL, Annick LANTENOIS. Le conseil communautaire est invité à approuver le règlement intérieur de la commission qui était joint aux notes de synthèse.

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent Jean Patrick SOTTIEZ, Gérard MAREUIL et Annick LANTENOIS membres de la commission et approuvent le règlement intérieur.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président rappelle que la commission a été créée le 2 avril dernier.

L'article L. 1411-5 du CGCT, prévoit qu'elle est composée d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission (ou son représentant) et de 5 titulaires et 5 suppléants. Le Bureau a rendu un avis favorable pour que les membres de la CAO soient également désignés pour cette commission.

A l'unanimité les conseillers communautaires approuvent la désignation des conseillers communautaires composant la C.A.O. La commission est composée comme suit :

<b>TITULAIRES :</b>	<b>SUPPLEANTS :</b>
Ghislain BRAY	Claude BONICI
Eric JEUNEMAITRE	Dominique BONTOUR
Annick LANTENOIS	Gérard COGNYL
Jean-Claude RAMBAUD	Gérard MAREUIL
Eric TORPIER	Jean SASSINOT

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Le Président rappelle que la commission a été créée le 2 avril dernier. Elle est composée réglementairement d'au moins 3 collèges : Un collège représentant les élus du territoire, un collège représentant les associations d'usagers, un collège représentant les personnes handicapées (Loi du 11 février 2005).

On y trouve :

- Le Président : le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,
- 3 délégués communautaires,
- 2 agents de la Communauté de Communes du Provinois : 1 agent du service technique et 1 agent du service urbanisme,
- Le Sous-préfet de Provins ou son représentant,
- Le directeur ou le représentant de la D.D.T,
- L'adjoint au Maire de Provins chargé des Affaires Sociales et du Logement, ou son représentant,
- Le P.D.G de l'entreprise titulaire du marché de transport ou son représentant,
- Le Président de l'association des usagers des transports ou son représentant,
- Le Président de l'association des Paralysés de France ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH 77) ou son représentant,
- Le Président de l'association des malvoyants RETINA France ou son représentant

Le Bureau a rendu un avis favorable sur les propositions de candidatures de Ghislain BRAY, Jean-Patrick SOTTIEZ et Jacqueline NIORTHE.

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent ces trois délégués pour siéger dans la commission. Dominique BONTOUR, représentera le Président.

### INSTALLATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS

Le Président rappelle que le conseil communautaire a institué huit commissions lors de la séance d'installation du 2 avril 2013.

- 1) Administration Générale / Personnel / Petite Enfance / Services à la personne.
- 2) A.L.S.H. (centres de Loisirs)
- 3) Affaires économiques / Travaux.
- 4) Finances / Transports.
- 5) Culture.
- 6) Tourisme.
- 7) Environnement / Urbanisme.
- 8) Aménagement Numérique / D.S.P centre aquatique.

Il indique que les délégués titulaires ont été invités à faire le choix de la commission dans laquelle ils souhaitent travailler. Le Bureau a rendu un avis favorable sur la manière de faire. En tenant compte des choix, les commissions sont composées comme suit :

COMMISSIONS	NOMS
<b>ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL / PETITE ENFANCE / SERVICES LA PERSONNE</b>	<b>Nicolas FENART</b> Jean-Pierre DESPLANCHES Martial DORBAIS François DUGUÉ Georges-Michel GRESPIER Annick LANTENOIS

	<p>Michèle PANNIER Claude PARISOT Roger PATENERE Jean-Claude RAMBAUD Georgette RUFFIER Pierre VOISEMBERT</p>
<b>ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	<p><b>Philippe FORTIN</b> Chérifa BAALI-CHERIF Jean-Claude BILHEUX Jacqueline NIORTHE Jean-Paul PIERSON</p>
<b>AFFAIRES ECONOMIQUES / TRAVAUX</b>	<p><b>Ghislain BRAY</b> Patrice CAFFIN Cécile CHARPENTIER Dominique ETIENNE Alain LEFEBVRE Christian MAREUIL Gérard MAREUIL Jean-Pierre NUYTENS Hervé PATRON Francis PICCOLO Jean SASSINOT</p>
<b>FINANCES / TRANSPORTS</b>	<p><b>Jean-Patrick SOTTIEZ</b> Alain BALDUCCI Bertrand de BISSCHOP Patricia CHEVET Laurent DEMAISON Eric JEUNEMAITRE Daniel LAMY Jean-Claude LAURET Patrick LEBAT Bruno PERCHERON Pierre PÉRIÉ</p>
<b>CULTURE</b>	<p><b>Brigitte MAURY</b> Christiane ARONIO de ROMBLAY Nelly AUGÉ Chantal BAIOCCHI Jeanine BOURCIER Pascal CORNEILLE Daniel FADIN René FOURMAUT Laurence GARNIER Josette GOURC Jean-Pierre GUILLABERT</p>
<b>TOURISME</b>	<p><b>Gérard COGNYL</b> Guy COCHET Marcel BACHET Delphine PRADOUX Jean-Louis EYMARD Evelyne D'HAINAUT Jérôme BENECH Marie-Pierre CANAPI Gisèle GAYRAUD Séméko KENOU Gilbert DAL PAN</p>
<b>ENVIRONNEMENT / URBANISME</b>	<p><b>Dominique BONTOUR</b> Jean-Pierre BOISVERT Patrice BOUDIGNAT Joël DAVIGNEAU Bertrand FAGUER Yvette GALAND Georgette GUERTAULT Edmond KALUZNY Armel LAFONTAINE Michel LEROY Guy PAGET Tony PITA François WALLE</p>

<b>AMENAGEMENT NUMERIQUE / D.S.P. CENTRE AQUATIQUE</b>	<b>Eric TORPIER</b> Claude BONICI Alain BONTOUR Christophe LEFEVRE Patrick MARTINAND Fabien PERNEL
--	---

A l'exception de J.C CHASSE qui n'a pas souhaité rejoindre une commission, les conseillers communautaires sont tous inscrits dans une commission. Vote à l'unanimité.

### ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M.E.P DU GRAND PROVINOIS

Le Bureau a rendu un avis favorable sur le principe de proposer que les 40 maires soient désignés titulaires (à l'exception de Provins Christian Jacob est proposé suppléant et Ghislain Bray, titulaire) et de désigner tous les autres délégués titulaires au poste de suppléant au S.M.E.P (à l'exception de Pascal Corneille et Jean-Pierre Guillabert qui n'étaient pas délégués du S.M.E.P dans la communauté de communes du Provinois dissoute).

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent 40 titulaires et 40 suppléants pour représenter la communauté de communes au S.M.E.P du Grand Provinois.

TITULAIRES les maires	SUPPLEANTS
Séméko KENOUE	Nelly AUGÉ
Michel LEROY	Jean Pierre DESPLANCHES
François DUGUÉ	Chantal BAIOCCHI
Brigitte MAURY	Christiane de ROMBLAY
Patrick LEBAT	Alain BALDUCCI
Fabien PERNEL	Jérôme BENECH
Georgette RUFFIER	Dominique BONTOUR
Jean-Pierre NUYTENS	Jeanine BOURCIER
Jean-Claude RAMBAUD	Cécile CHARPENTIER
Georgette GUERTAULT	Patricia CHEVET
Daniel FADIN	Guy COCHET
Claude PARISOT	Joël DAVIGNEAU
Patrice CAFFIN	Laurent DEMAISON
Edmond KALUZNY	Jean-Louis EYMARD
Gérard COGNYL	René FOURMAUT
Alain LEFEBVRE	Gisèle GAYRAUD
Jean SASSINOT	Josette GOURC
Patrice BOUDIGNAT	Cherifa BAALI CHERIF
Nicolas FENART	Tony PITA
Ghislain BRAY	Christian JACOB
Laurence GARNIER	Eric JEUNEMAITRE
Armel LAFONTAINE	Daniel LAMY
Christophe LEFEVRE	Patrick MARTINAND
Gérard MAREUIL	Guy PAGET
Yvette GALAND	Hervé PATRON
Jean Patrick SOTTIEZ	Bruno PERCHERON
Eric TORPIER	Pierre PERIÉ
Georges-Michel GRESPIER	Jean-Paul PIERSON
Martial DORBAIS	Delphine PRADOUX
Bertrand de BISSCHOP	François WALLE
Roger PATENERE	Michèle PANNIER
Annick LANTENOIS	Evelyne D'HAINAUT
Jean Claude LAURET	Alain BONTOUR
Jean Claude BILHEUX	Bertrand FAGUER
Philippe FORTIN	Francis PICCOLO
Jean-Claude CHASSE	Dominique ETIENNE
Claude BONICI	Marcel BACHET
Pierre VOISEMBERT	Jacqueline NIORTHE
Gilbert DAL PAN	Marie-Pierre CANAPI
Jean Pierre BOISVERT	Christian MAREUIL

**ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M.E.T.O.M –G.E.E.O.D.E**

39 titulaires et 39 suppléants doivent être désignés pour représenter la communauté de communes du Provinois au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E. (Saint Martin du Boschet adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers)

Le Bureau a rendu un avis favorable pour proposer la désignation suivante : Titulaires les 24 membres du Bureau communautaire et 15 délégués titulaires. Dont tous les maires de l'ex G.E.R.B.E. A l'exception de P. FORTIN, A. LANTENOIS et C. BONICI qui ont fait connaître leur souhait d'être remplacés par un conseiller municipal de leur commune. Philippe FORTIN par Martine CIOTTI, Annick LANTENOIS par François MALETRAS, Claude BONICI par Jean-Claude LECAMUS. Le Président accepte ces demandes pour terminer le mandat en cours. Il précise que ces représentants auront à faire preuve de solidarité communautaire dans leur représentation de la Communauté de Communes du Provinois. A compter de 2014, la communauté de communes reviendra à son principe de se faire représenter par les conseillers communautaires titulaires, les mieux à même de faire valoir la position de la Communauté de Communes puisqu'ils seront partie prenantes des décisions. En ce qui concerne les suppléants au S.M.E.T.O.M, ils sont désignés parmi les autres délégués titulaires.

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent les représentants de la communauté de communes au S.M.E.T.O.M G.E.E.O.D.E comme suit.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ghislain BRAY	Nelly AUGÉ
Michel LEROY	Jean Pierre DESPLANCHES
François DUGUÉ	Laurence GARNIER
Brigitte MAURY	Christiane de ROMBLAY
Patrick LEBAT	Alain BALDUCCI
Jean-Claude RAMBAUD	Jérôme BENECH
Claude PARISOT	Georgette GUERTAULT
Gérard COGNYL	Jeanine BOURCIER
Jean SASSINOT	Cécile CHARPENTIER
Gérard MAREUIL	Patricia CHEVET
Jean Patrick SOTTIEZ	Guy COCHET
Eric TORPIER	Joël DAVIGNEAU
Georges-Michel GRESPIER	Laurent DEMAISON
Roger PATENERE	Jean-Louis EYMARD
François MALETRAS	René FOURMAUT
Martine CIOTTI	Patrice BOUDIGNAT
Jean-Claude LECAMUS	Josette GOURC
Christian JACOB	Cherifa BAALI CHERIF
Eric JEUNEMAITRE	Tony PITA
Gisèle GAYRAUD	François WALLE
Dominique BONTOUR	Yvette GALAND
Chantal BAIOCCHI	Séméko KENOU
Patrice CAFFIN	Patrick MARTINAND
Nicolas FENART	Guy PAGET
Fabien PERNEL	Hervé PATRON

Georgette RUFFIER	Bruno PERCHERON
Jean-Pierre NUYTENS	Pierre PERIÉ
Jean-Claude CHASSE	Jean-Paul PIERSON
Jean Claude LAURET	Delphine PRADOUX
Daniel FADIN	Michèle PANNIER
Jean Pierre BOISVERT	Evelyne D'HAINAUT
Armel LAFONTAINE	Alain BONTOUR
Alain LEFEBVRE	Bertrand FAGUER
Martial DORBAIS	Francis PICCOLO
Bertrand de BISSCHOP	Dominique ETIENNE
Pierre VOISEMBERT	Marcel BACHET
Gilbert DAL PAN	Jacqueline NIORTHE
Edmond KALUZNY	Marie-Pierre CANAPI
Jean Claude BILHEUX	Christian MAREUIL

#### **ADHESION AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT NUMERIQUE : "SEINE ET MARNE NUMERIQUE"**

Le Président expose que la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E avait la compétence « aménagement numérique » en compétences obligatoires. En cas de dissolution/fusion, les compétences classées dans le bloc des compétences obligatoires sont, de droit, transférées à la nouvelle communauté. En conséquence, la Communauté de Communes du Provinois exerce la compétence pour la totalité de son territoire.

En ce qui concerne l'adhésion au Syndicat Seine et Marne Numérique, la GE.R.B.E adhérerait pour 9 communes. Le conseil communautaire est invité à délibérer pour l'adhésion des 31 autres communes non encore adhérentes. Cette délibération sera notifiée pour approbation des conseils municipaux concernés, qui auront trois mois pour se prononcer. Le Bureau a rendu un avis favorable.

#### **ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M.I.C.T.O.M DE LA REGION DE COULOMMIERS**

Le Président indique que la communauté de communes adhère au Syndicat de la Région de Coulommiers pour le compte de la commune de Saint Martin du Boschet. A ce titre, le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants.

Le Bureau a rendu un avis favorable pour que les 4 délégués qui représentaient la commune soient reconduits. Titulaires : Chantal GOUESBIER et Yannick MATON. Suppléants Arnaud MORCEAU et Serge FLORAND.

A l'unanimité les conseillers communautaires désignent ces 4 personnes pour représenter la communauté de communes du Provinois au Syndicat.

#### **ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE**

Le Président indique que les gendarmeries construites et en service, le Syndicat sera dissous à la fin de l'année 2013.

Le Bureau a rendu un avis favorable sur le principe de désigner ses représentants 7 titulaires et 2 suppléants au Syndicat, en proposant les représentants désignés par la communauté de communes du Provinois dissoute.

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent les représentants comme suit :

<b>TITULAIRES</b>
Christian JACOB
Nicolas FENART
Georges-Michel GRESPIER
Jean-Patrick SOTTIEZ
Ghislain BRAY
François DUGUÉ
Georgette RUFFIER

<b>SUPPLEANTS</b>
Tony PITA
Christophe LEFEVRE

### **ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION "PAYS DU GRAND PROVINOIS"**

Le Président indique qu'il sera demandé une modification des statuts de l'association pour que le territoire communautaire soit pris en compte dans sa totalité et qu'en conséquence le nombre de délégués pour représenter la communauté de communes du Provinois soit augmenté de 2. En l'attente le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants.

Le Bureau a rendu un avis favorable pour que soient reconduits les délégués qui représentaient la Communauté de Communes du Provinois dissoute. 9 Titulaires et 9 Suppléants :

#### **TITULAIRES**

Christian JACOB  
Nicolas FENART  
Ghislain BRAY  
Jean Patrick SOTTIEZ  
Brigitte MAURY  
Gérard COGNYL  
Dominique BONTOUR  
Georges Michel GRESPIER  
Eric JEUNEMAITRE

#### **SUPPLEANTS**

Chantal BAIOCCHI  
Gisèle GAYRAUD  
Claude PARISOT  
Jean Claude RAMBAUD  
Guy COCHET  
Louis RIFFIS  
Patrick LEBAT  
Eric TORPIER  
René FOURMAUT

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PROVINOIS**

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au conseil d'administration de l'association qui gère l'Ecole de Musique du Provinois. Le Bureau a rendu un avis favorable pour que soient reconduits les 3 délégués désignés par la

Communauté de Communes du Provinois dissoute : Brigitte MAURY, Chantal BAIOCCHI et Gérard MAREUIL.

A l'unanimité, les conseillers communautaires désignent ses trois délégués pour représenter la communauté de communes.

**ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION DE PROVINS : S.M.T.S.R.P**

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au syndicat. Le Bureau a rendu un avis favorable pour reconduire les représentations comme les avait votées la G.E.R.B.E, à savoir :

- 8 titulaires (*Longueville n'a pas de délégué*) :

HUBERT Catherine	La Chapelle Saint Sulpice
BUCHART Isabelle	Chenoise
VERDENET Dominique	Cucharmoy
DIOT Marie-Line	Mortery
CARMINATI Christine	Poigny
VIGNIER Laurent	Rouilly
TRIPE Serge	Saint Hilliers
ETIENNE Dominique	Saint Loup de Naud

- 8 suppléants

MENEY Philippe	La Chapelle Saint Sulpice
D'HAINAUT Evelyne	Chenoise
GARNOT Charles Henri	Cucharmoy
SAVIGNAT Jean	Mortery
BARYCKI Nathalie	Poigny
JOURDREN Nathalie	Rouilly
TRIPE Laurence	Saint Hilliers
SOKOLOWSKI Christophe	Saint Loup Naud

**ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE : S.M.V.O.S :**

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au syndicat. Le Bureau a rendu un avis favorable pour reconduire les représentations comme les avait votées la G.E.R.B.E. Le Bureau a rendu un avis favorable.

- 9 titulaires :

FRANCO Evelyne	La Chapelle Saint Sulpice
D'HAINAUT Evelyne	Chenoise
DINNEWETH Christine	Cucharmoy
GOUDRY Josiane	Longueville
CHASSE Odile	Mortery
BLANDIN Pierre	Poigny
VIGNIER Laurent	Rouilly
AVON Magali	St Hilliers
FESS COUASNON Frédérique	Saint Loup de Naud

- 9 Suppléants :

MENEY Philippe	La Chapelle Saint Sulpice
BUCHART Isabelle	Chenoise
VERDENET Dominique	Cucharmoy
FORTIN Philippe	Longueville
GUYOT Sylvette	Mortery
HUSSON Fabienne	Poigny
JOURDREN Nathalie	Rouilly
TRIPE Laurence	St Hilliers
CARON Christophe	Saint Loup de Naud

**ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES : S.M.A.E.V.M**

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au syndicat. Le Bureau a rendu un avis favorable pour reconduire les représentations comme les avait votées la G.E.R.B.E. Le Bureau a rendu un avis favorable.

- 18 titulaires :

MALETRAS François	La Chapelle St Sulpice
VERDENET Dominique	Cucharmoy
PROFFIT Hervé	Mortery
SUSSIAU Dominique	Rouilly
BOISVERT Jean-Pierre	Saint Hilliers
CACKAERT Jean-Claude	Chenoise
ROBOT Hervé	Longueville
MORIN François	Poigny
TRIBE Serge	Saint Hilliers
DOMANGE Josette	Chenoise
BACHET Marcel	Longueville
CIURKO Romain	Poigny
DAL PAN Gilbert	Saint Loup de Naud
NOSSEN Bernard	La Chapelle St Sulpice
MARTINET Dominique	Cucharmoy
VAREA Patrice	Mortery
VIGNIER Laurent	Rouilly
CHARBONNIER Michel	Saint Loup de Naud

- 9 suppléants :

MARTIN Stéphane	La Chapelle Saint Sulpice
BEAUDET Alain	Chenoise
PAUL Cyril	Cucharmoy
SAMSON Corinne	Longueville
BOUVRAIN Xavier	Mortery
BLANDIN Pierre	Poigny
PINARD Serge	Rouilly
GUILLOIN Agnès	Saint Hilliers
LE FLOCH Yves	Saint Loup de Naud

**ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT RU DE L'YVRON**

Le conseil communautaire est invité à désigner ses représentants au syndicat. Le Bureau a rendu un avis favorable pour reconduire les représentations comme les avait votées la G.E.R.B.E, au titre de la représentation de Cucharmoy et Chenoise. Le Bureau a rendu un avis favorable.

4 titulaires : DOMANGE Josette : Chenoise, BILHEUX Jean-Claude : Cucharmoy, CACKAERT Jean-Claude : Chenoise et GARNOT Charles Henri : Cucharmoy.

2 suppléants : BEAUDET Alain : Chenoise et PAUL Cyril : Cucharmoy.

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Président rappelle que l'article L. 2121-8 CGCT, impose aux communes dont la population dépasse 3 500 habitants, d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Cette disposition est applicable aux E.P.C.I et le conseil communautaire doit voter son règlement intérieur. Il a pour finalité de permettre au conseil communautaire d'appliquer, dans le respect des droits de

chacun des élus, des mesures, d'organisation interne, propres à faciliter son fonctionnement. Un projet de règlement intérieur était joint aux notes de synthèse.

A l'unanimité les conseillers communautaires approuvent le règlement intérieur étant précisé que le paragraphe QUESTIONS ORALES est supprimé.

### **CONVENTION AVEC CHALAUTRE LA GRANDE POUR LE REVERSEMENT DU PRODUIT DES ORDURES MENAGERES EXERCICE 2013**

Le Président expose la situation particulière de la commune de Chalautre la Grande en matière de T.E.O.M pour l'exercice 2013. En raison de la création à la date du 2 avril 2013 de la communauté de communes, le conseil municipal de Chalautre la Grande a dû voter, le taux de T.E.O.M qui s'appliquera pour 2013. Il est de 21,85 %. En conséquence, Chalautre la Grande percevra le produit de la T.E.O.M et le reversera à la Communauté de Communes. La communauté de communes s'acquittera de la facture des O.M 2013 pour le compte de la commune. Pour permettre les opérations budgétaires, une convention de reversement doit être signée. Ce n'est qu'à partir de 2014 que les taux seront votés par la nouvelle communauté de communes et qu'ils s'appliqueront à l'ensemble du territoire.

Pour mémoire :

Taux 2013 voté par la communauté du Provinois : 16.42 %

Taux voté par la GERBE : 18.81 %

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires approuvent cette procédure et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

### **ACCORD SUR LE MODE DE CALCUL, DE LA REPRESENTATION DES COMMUNES APPLICABLE LORS DU RENOUELEMENT DE L'ORGANE DELIBERANT EN 2014**

Le Président expose les nouvelles règles qui sont mises en place en vue du renouvellement des organes délibérants des E.P.C.I Les conseils municipaux devront délibérer au plus tard le 31 aout 2013 pour une application de la représentation des communes après renouvellement des conseils municipaux en 2014. La loi portant réforme des collectivités territoriales, pour la partie intercommunalité, a modifié le dispositif de représentation des communes au sein du conseil communautaire. Jusqu'à présent, la Communauté de Communes décidait librement du nombre de délégués de chaque commune. 82 délégués représentent les communes.

#### **Les nouvelles règles de composition :**

La loi encadre beaucoup plus strictement, à la fois, le nombre de conseillers communautaires et la représentation des communes.

**Le nombre de sièges** est fixé, selon un tableau. Pour notre Communauté, il est de 34, en fonction du total des populations municipales : La répartition des sièges est faite à la proportionnelle. Selon la représentation, calculée strictement à la proportionnelle, 67 délégués devraient être élus.

Plutôt que d'appliquer strictement ce nombre de siège, à la représentation proportionnelle, la loi permet deux choses, avec accord de la majorité qualifiée.

- Augmenter au maximum de 25% le nombre de délégués. On arrive à 76 délégués. C'est le nombre que Madame la Préfète a indiqué, comme maximum, dans sa lettre du 21 janvier adressée à toutes les communes.

- Et décider librement du nombre des sièges de chaque commune en respectant : leur poids ; que chaque commune soit représentée au moins par un délégué et qu'aucune commune n'ait plus de la ½ des sièges.

Avec une représentation par tranches de 700 habitants, 71 délégués représenteraient les communes. Le conseil communautaire doit délibérer, puis notifier sa délibération aux 40 communes qui devront l'approuver, à la majorité qualifiée.

Par ailleurs, pour ce qui est des suppléants, la loi prévoit que seules, les communes représentées par un seul délégué auront un suppléant. Les communes qui ont plusieurs délégués n'auront pas de suppléant et les titulaires sont représentés avec des pouvoirs.

COMPARATIF REPRESENTATION SELON LA LOI ET PROPOSITION AVEC ACCORD DES COMMUNES.

COMMUNES	Répartition actuelle	Représentation proportionnelle Sans aucun accord	Accord pour répartition libre + 25 % Par tranche de 700 habitants
AUGERS EN BRIE	1	1	1
BANNOST VILLEGAGNON	2	1	1
BEAUCHERY ST MARTIN	1	1	1
BETON BAZOCHES	2	1	2
BEZALLES	1	1	1
BOISDON	1	1	1
CERNEUX	1	1	1
CHALAUTRE LA GRANDE	2	1	1
CHALAUTRE LA PETITE	2	1	1
CHAMPCENEST	1	1	1
LA CHAPELLE SAINT SULPICE	1	1	1
CHENOISE	3	2	2
COURCHAMP	1	1	1
COURTACON	1	1	1
CUCHARMOY	1	1	1
FRETOY	1	1	1
JOUY LE CHATEL	3	2	3
LEHELLE	2	1	1
LONGUEVILLE	3	2	3
LES MARETS	1	1	1
LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	2	1	1
MAISON ROUGE EN BRIE	2	1	2
MELZ-SUR-SEINE	1	1	1
MONTCEAUX LES PROVINS	1	1	1
MORTERY	1	1	1
POIGNY	2	1	1
PROVINS	20	21	18
ROUILLY	1	1	1
RUPEREUX	1	1	1
SAINTE BRICE	2	1	1
SAINTE HILLIERS	1	1	1
SAINTE LOUP DE NAUD	2	1	2
SAINTE MARTIN DU BOSCHET	1	1	1
SAINTE COLOMBE	3	3	3
SANCY LES PROVINS	1	1	1
SOISY BOUY	2	1	2
SOURDUN	3	2	3
VILLIERS SAINT GEORGES	3	2	2
VOULTON	1	1	1
VULAINES LES PROVINS	1	1	1
	<b>82</b>	<b>67</b>	<b>71</b>

Le Président expose que toutes les délibérations, qui avaient été prises par l'une ou l'autre des communautés fusionnées, doivent être reprises par la communauté du Provinois pour leur assurer un fondement juridique.

Le Bureau a rendu un avis favorable

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de créer un budget annexe pour le centre aquatique.

#### **CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE S.P.A.N.C.**

Le Bureau a rendu un avis favorable

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de créer un budget annexe pour le S.P.A.N.C.

#### **CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT pour les deux zones de la G.E.R.B.E.**

Le Bureau a rendu un avis favorable

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de créer un budget annexe pour reprendre le budget annexe lotissement, « G.E.R.B.E Zones d'activités » qui devenu « Zones d'activités du Provinois ».

#### **BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Président revient sur les informations données avant l'ouverture de la séance et expose la situation après que le juge de l'expropriation ait fixé le prix du m<sup>2</sup> de la ZAC du Provinois à 30 €. Il détaille les différentes possibilités qui se présentent pour poursuivre l'opération.

-----  
"S'agissant de la fixation du prix des terrains dans le cadre de la procédure d'expropriation, le jugement a été notifié le 17 avril.

Comme nous le craignons, le résultat n'est pas bon.

Je vous passe les détails entre indemnités principales et indemnités de réemploi d'une part et entre indemnités des propriétaires et des fermiers d'autre part. Au-total, les terrains sont estimés à 4,2M€ par le juge. Soit 30 € le m<sup>2</sup>. En gros, entre 15€/m<sup>2</sup> le prix du sol et 15€/m<sup>2</sup> le prix du sous-sol C'est la prise en compte du prix du sous-sol (présence d'argile) qui explique cette estimation un peu surréaliste.

Bien évidemment, nous allons faire appel. Nous n'avons pas vraiment le choix en toute franchise. Car si nous ne faisons pas appel, nous devons payer la somme à très court terme puisque nous sommes propriétaires par ordonnance d'expropriation d'octobre 2010. Nous avons un mois pour faire appel.

Maintenant, la question est celle de la prise de possession des terrains ou pas. Nous avons proposé environ 5 €. Nous attendions un jugement entre 10 et 15 €. Nous devons donc payer les 5 € aux propriétaires et consigner le reste en attendant le jugement en appel (2015/2016 ?).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : nous refusons la prise de possession.

Cela signifie que nous reportons le lancement de la ZAC, que nous renonçons de fait au traité de concession plutôt favorable négocié avec l'AFTRP. Je vous le rappelle : paiement de 800 000 € du foncier et participation financière communautaire bloquée à 2,2M€. Rien ne dit que nous pourrions conserver notre aménageur et que nous soyons capables d'en trouver un autre. De toute façon, en 2016, nous devons payer la différence entre le prix fixé en appel et les 5 € déjà payés.

- 2<sup>ème</sup> hypothèse : nous décidons la prise de possession des terrains.

Cela signifie la capacité de consigner 4,2M€. L'AFTRP prend en charge 800 000€. Compte tenu de notre excédent, de la récupération sous 6 mois de 1,7M€ de TVA pour le centre aquatique, le besoin de financement s'établit entre 1,2 et 1,6M€.

Pour résumer :

- Nous devons faire appel avant le 16 mai.
- Le commissaire du Gouvernement devrait également former un appel par voie incidente car, comme nous, il est très surpris du jugement.
- Si nous refusons la prise de possession des terrains, nous abandonnons de fait la ZAC et perdons l'aménageur avec un risque de portage des terrains en 2015/2016.
- Si nous prenons possession des terrains, nous pouvons lancer la ZAC. Nous consignons 4,2M€ dont nous récupérerons peut-être une partie au moment du jugement en appel.

-----

A l'issue du débat, le Président recueille, par un vote, l'avis des conseillers communautaires. A la majorité, avec 4 abstentions : P.FORTIN, JC.LAURET, C.BONICI, et A BONTOUR, les conseillers communautaires décident de poursuivre l'opération, de prévoir au budget un emprunt de 1.5 M€ pour provisionner le paiement des 4.2 M€ à prévoir dans le cas où le prix à payer resterait de 30 € par m<sup>2</sup>. Autorise le Président à faire appel de la décision du juge de l'expropriation et à contracter l'emprunt. Les crédits seront donc inscrits au B.P 2013 : les 4 € plus l'indemnité de 0.83 € pour paiement direct aux propriétaires et le reste pour permettre la consignation auprès de la C.D.C.

Le Président expose que le budget de la nouvelle Communauté de Communes du Provinois a été bâti à partir des budgets 2013 cumulés des 2 structures : Communauté de Communes du Provinois et Communauté de Communes de la Gerbe. Les informations budgétaires étaient jointes aux notes de synthèse.

Le budget de FONCTIONNEMENT 2013, s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 16 121 599 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à hauteur de 7 416 770 € Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2013 sont regroupées en trois pôles : Développement économique, Services à la population et à l'équipement public, Développement touristique.

Les conseillers communautaires, entendu l'exposé du Président qui rappelle l'accord pour que soit prévu au B.P un emprunt de 1.5 M€ pour provisionner le prix de l'acquisition des terrains destinés à réaliser la ZAC du Provinois, Avec 68 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS : P. FORTIN, JC LAURET, A.BONTOUR, C.BONICI vote le Budget Primitif 2013.

### **BUDGET ANNEXE « CENTRE AQUATIQUE »**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires votent le BP du budget annexe centre aquatique.

### **BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires votent le BP du budget annexe centre aquatique.

### **BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU "LOTISSEMENT"**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires votent le BP du budget annexe du lotissement concernant les deux zones d'activités de Longueville et Poigny.

Le Président expose que des rectifications ont été demandées par la Préfecture pour le budget annexe du lotissement. Elles portent sur un déficit à combler qui n'est pas autorisé en comptabilité « M14 gestion de stocks » (instruction comptable appliquée pour ce type de budget annexe). Ce déficit s'expliquerait par un certain nombre d'opérations budgétaires qui n'auraient pas été passées correctement.

Il est donc nécessaire de reporter l'affectation des résultats au BS 2013, ainsi que toutes les écritures de régularisations qui en découlent, pour neutraliser ces anomalies. Le point budgétaire pourra être fait au moment de l'affectation des résultats (des 2 communautés de communes dissoutes) pour le B.S. 2013 de la nouvelle communauté.

Il précise également les raisons pour lesquelles la maison de santé écrite au BP 2013 de la GERBE n'a pas été inscrite au BP 2013 de la Communauté de communes du Provinois.

Le BP 2013 voté par la GERBE prévoyait, en investissement, l'acquisition d'un terrain et des travaux, avec des financements prévisionnels estimés. L'équilibre était assuré par la souscription d'un emprunt de 682 975 € (en intégrant le déficit de 6 000€ de l'année 2012). Or, ce budget n'a pas de section de fonctionnement et aucun remboursement de l'emprunt n'a été prévu, ni pour les intérêts (en fonctionnement) ni pour le remboursement en capital (en investissement). Il n'est pas possible de rembourser des intérêts si aucune recette de fonctionnement n'est attendue, hormis un portage, par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal, qui n'a pas été prévue non plus.

On peut donc qualifier ce budget d'insincère puisque l'incidence de la souscription d'un emprunt, pour permettre la mise en place de ce projet, n'a pas été décrite dans son intégralité.

### **AMORTISSEMENTS DES ACQUISITIONS ET DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Le Président expose que la pratique des amortissements a été instaurée par l'instruction M.14 appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Les deux communautés dissoutes pratiquaient les mêmes durées d'amortissement. Le conseil communautaire est invité à délibérer pour fixer les durées d'amortissement. Le tableau constituait une des notes de synthèse.

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires fixent les amortissements tels qu'ils sont proposés.

**ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A DES OPERATIONS D'ACQUISITION, DE CONSTRUCTION, DE REVENTE, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident d'assujettir à la T.V.A les opérations d'acquisitions, de construction et de gestion de ses zones d'activités.

- Parc des deux Rivières,
- le CINEMA,
- Parc du DURTEINT,
- la Ferme de la Carrelina à Courtacon,
- la zone d'activité de Villiers Saint Georges,
- la zone d'activité de la Noëlle à Beton Bazoches.

**TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS 2013**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires votent les tarifs pour les centres de loisirs sans hébergement de Longueville et Chenoise. Il est dit que le tarif communauté de communes s'applique à tous les habitants du territoire communautaire. Les taux pratiqués par l'ex communauté de communes de la G.E.R.B.E pour l'accueil de loisirs sans hébergement sont reconduits sans augmentation. Cette décision s'appliquera au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Communes de la C/C du Provinois			Autre communes	
Revenus mensuels	Demi-journée	repas	Demi-journée	repas
- 1 067 €	2.20 €	3.09 €	2,20 €	3.09 €
1 068 / 1 677 €	3.15 €	3.09 €	5,15 €	3.09 €
1 678 / 2 278 €	3.65 €	3.09 €	5,65 €	3.09 €
2 279 € et +	4.15 €	3.09 €	6,15 €	3.09 €

Le Président informe que la ville de Provins a également étendu ses tarifs préférentiels au bénéfice de tous les habitants de la Communauté de communes en conseil municipal le 25 avril.

**ADHESION AU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident de l'adhésion de la Communauté de communes au C.G 77.

**ADHESION AU C.N.F.P.T**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident de l'adhésion de la Communauté de communes au C.N.F.P.T.

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION DE POSTES**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, arrêtent le tableau des effectifs du personnel tel qu'il lui a été présenté.

#### **SUPPRESSION DES QUOTAS DANS LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident de supprimer les quotas dans les avancements de grades du personnel.

#### **MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident d'instaurer un régime indemnitaire en faveur du personnel. Les différentes primes et indemnités sont encadrées par les lois et décrets (filière par filière) qui s'appliquent à toutes les collectivités territoriales.

#### **ADHESION A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS**

Le Bureau a rendu un avis favorable.

A l'unanimité, les conseillers communautaires, décident de l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale du Provinois.

#### **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (C3D)**

Le Président expose que la Communauté de Communes peut bénéficier d'un Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) d'un montant global de 2.6M€. Ce contrat reprend les actions travaillées par les deux communautés de communes dissoutes. Le projet de territoire finalisé, les actions à mener dans les 5 ans à venir, doivent maintenant être arrêtées. Au nombre de 10 elles se répartissent en 5 grandes thématiques.

##### **La mobilité avec :**

##### **⇒ Action 6-1 : Aménagement du pôle de la gare de Provins**

Ce projet d'aménagement permettrait de satisfaire plusieurs besoins déjà identifiés :

- Le stationnement en créant 100 à 150 places supplémentaires à terme
- La requalification de la gare et de ses abords immédiats avec le déplacement de la gare routière. Il s'agirait de créer un parvis de gare (avec zone dépose minute et stationnement vélo surveillé) et de réimplanter la gare routière avec possibilité d'extension de 6 à 8 quais.
- L'aménagement d'un espace d'accueil touristique afin de permettre aux arrivants en gare de se repérer, de prendre connaissance de l'offre touristique. Une borne d'accueil serait implantée à proximité immédiate de la gare.
- La création de petits locaux commerciaux (petite restauration, journaux...)
- La création d'un espace vert et le réaménagement des espaces publics

**Financement au titre du C3D = 374 700 €**

⇒ **Action 10 : Aménagement du pôle de la gare de Longueville**

Ce projet prévoit :

- La création d'un parking silo de 399 places global
- L'aménagement d'une gare routière de 5 postes à quais
- La requalification du parvis de la gare
- La restructuration de la rue de Verdun et le jalonnement urbain.

Son coût global est estimé à 7 088 700 € :

- 4.9 m€ pour le STIF (69%),
- 1.6 m€ pour la SNCF (22.5%).
- La commune de Longueville prendrait en charge 100 000€
- La Communauté de communes financerait à hauteur de 200 000 €.

**Financement au titre du C3D = 300 000 €**

**Les services à la personne avec :**

⇒ **Action 4 : Création de maisons de santé rurales pluridisciplinaires à Chenoise, Longueville et Villiers-Saint-Georges.**

Le Bassin de vie du Provinois connaît une dégradation de la démographie des professionnels de santé (médecins, mais aussi kinés, dentistes, infirmiers, etc.). Regrouper les professionnels dans des structures collectives, pluridisciplinaires, à l'échelle des bourgs (bassins de 5 à 10 000 habitants) est la réponse adéquate pour freiner le départ des professionnels, leur offrir de meilleures conditions d'exercice, et créer les conditions pour attirer de nouveaux professionnels.

*(fiche action ramenée à 316 500€ de manière à ne pas dépasser l'enveloppe. D'autres financements seront recherchés).*

**Financement au titre du C3D = 316 500 €**

⇒ **Action 5 : Création d'un service de portage de repas à domicile**

Un service de portage de repas existe déjà sur le territoire communautaire mais ce service, proposé par le Centre hospitalier de Provins, ne peut plus répondre à toutes les demandes. La Communauté de Communes étudie la faisabilité de gérer le portage des repas et de créer un service au profit de ses habitants de la façon suivante : Réception des commandes – Organisation des tournées – Commande de repas à l'hôpital – Livraison avec véhicules spécifiques.

**Financement au titre du C3D = 12 000 €**

**Le développement économique et touristique avec :**

⇒ **Action 9 : Construction de locaux d'activités (locaux locatifs Villiers, ateliers d'artistes sur la ZAC du Provinois...)**

Le développement des parcs et zones d'activités suscite l'intérêt des entreprises et plusieurs sont en demande de locaux à louer. La CC du Provinois souhaite poursuivre sa politique de construction de locaux d'activités, notamment sur la partie rurale de son territoire. Elle réfléchit également à l'implantation d'un bâtiment marquant l'entrée de la nouvelle ZAC du Provinois.

**Financement au titre du C3D = 160 000 €**

**Et acquisition d'un bâtiment sur la zone d'activité de Sourdun**

La SOVAFIM, propriétaire de l'emprise foncière et des bâtiments sollicite l'appui de la communauté de communes pour le développement de cette zone d'activités. Elle envisage la création d'une desserte routière, pour assurer un accès par le sud. Ce qui garantirait l'implantation d'une première entreprise sur le site. Afin de contribuer à la reconversion du site, la communauté de communes du Provinois pourrait acquérir un bâtiment qu'elle pourrait ensuite louer. Des discussions sont en cours.

**Financement au titre du C3D = 80 000 €**

⇒ **Action 6-2 : Création d'un espace d'accueil et d'information touristique à la Gare de Provins**

Les visiteurs qui se rendent à Provins par le train doivent pouvoir être accueillis et orientés lors de leur arrivée en gare. C'est pourquoi, un espace d'accueil du public, d'information et vente de billets sera construit à proximité immédiate de la gare. Cet espace, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, pourra également être utilisé dans le cadre de l'organisation des nombreux d'évènements touristiques comme la mise en circulation d'un train à vapeur entre Provins et Villiers-Saint-Georges

**Financement au titre du C3D = 60 000 €**

⇒ **Action 7 : Définition et mise en place d'une signalétique sur les chemins de randonnée (pédestre, équestre et VTT) et élaboration de supports de communication (cartes, dépliants...)**

La randonnée est encore peu pratiquée sur le secteur -du fait d'un réseau de chemins très peu structuré et d'une communication insuffisante. Et pourtant, le Provinois se situe dans les trente premières destinations de randonnée pédestre en Ile-de-France.

Articulées autour d'un axe traversant le Pays du Grand Provinois, qui constituera une véritable colonne vertébrale, les boucles de promenades et de randonnées thématiques seront adaptées à la multi activité : pédestre, équestre, VTT.

**Financement au titre du C3D = 20 000 €**

⇒ **Action 8 : Aménagements en gare de Villiers-Saint-Georges dans le cadre de la Création d'une ligne de chemin de fer touristique entre Provins et Villiers-Saint-Georges**

La mise en place d'un train touristique, au départ de la gare SNCF de Provins, pourrait constituer une attraction d'ampleur régionale. Cela contribuerait également à la diversification de l'offre touristique de la communauté de commune, et à la diffusion de la fréquentation touristique vers la ville basse de Provins et vers l'ensemble du territoire du Grand Provinois.

L'association AJECTA, qui dispose d'un patrimoine roulant historique avec des locomotives à vapeur, des rames de voyageurs exceptionnelles et un savoir-faire

irréprochable en la matière, pourrait assurer l'exploitation régulière de ce chemin de fer touristique.

**Financement au titre du C3D = 16 000 €**

### **Le sport et la culture avec :**

#### ⇒ **Action 3 : Création d'un centre aquatique intercommunal**

Afin de :

- répondre à tous les besoins scolaires de la communauté de communes ;
- œuvrer pour l'aménagement du territoire en offrant un service de qualité sur l'ensemble des secteurs pour les résidents ainsi que pour les touristes ;
- répondre aux besoins du mouvement sportif en matière d'entraînement et de compétition

**Financement au titre du C3D = 700 000 €**

#### ⇒ **Action 2 : Création d'une médiathèque intercommunale**

A ce jour, l'offre de lecture publique est très déficitaire sur le bassin de vie du Provinois. Une médiathèque dans le bassin de vie de Provins constituerait un élément essentiel de rééquilibrage en matière d'accès aux connaissances. Un travail de mise en réseau des ouvrages et supports des bibliothèques du territoire contribuerait à renforcer l'offre culturelle.

**Financement au titre du C3D = 600 000 €**

### **L'aménagement et l'urbanisme avec :**

⇒ **Action 1 : Elaboration d'une charte de qualité architecturale et paysagère intercommunale**, afin de mettre à disposition des élus du territoire un outil de sensibilisation et de conseil. Elle s'adressera aux habitants du territoire mais sera aussi diffusé à toute personne concernée par le processus de construction et de restauration d'un édifice: maîtres d'œuvre, architectes, artisans du bâtiment...

**Financement au titre du C3D = 20 000 €**

La totalité des actions représentent près de 3 m€ (au-delà des 2.6 m€ de l'enveloppe du C3D).

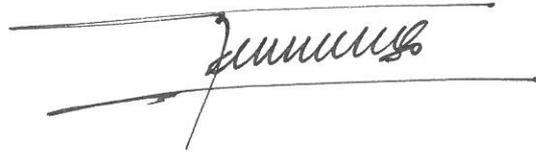
Après l'examen des actions et du plan de financement, à l'unanimité les conseillers communautaires retiennent la totalité des actions présentes en précisant que pour respecter le montant maximum de l'enveloppe de 2.6M€, le financement demandé pour les maisons de santé sera diminué de 300 000€.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Plus de question à l'ordre du jour et personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Séméko KENOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Séméko Kenou', is written between two horizontal lines. The signature is cursive and somewhat stylized.